

Oublie d'information du PTZ 2016 de la part du banquier

Par delphinedu35, le 28/03/2016 à 12:21

Bonjour,

Mon conjoint et moi même faisons construire une maison, nous avons signé l'offre de prêt le 09 décembre 2015 AU CMB.

Suite à une discussion avec de amis début janvier qui fait également construire, ils me disent que leur conseiller du cmb aussi leur à conseillé d'attendre début janvier 2016 pour signé l'offre de prêt.

Il leur dit que tous les banquier on reçu un mail parlant du nouveau ptz qui sera plus avantageux en 2016, sans savoir les montants exact.

J'en ai donc parlé à ma conseillère qui nous fait croire d'abord qu'elle n'était pas au courant puis l'admet et me dit qu'on a signé le 09 décembre 2015 donc trop tard. Mais il a 11 jours de rétractation ce qui nous a ramené a renvoyer l'offre le 21 décembre 2015 et ce qui lui laissait donc 6 jours pour nous informer de cette note. Au vu de ma réponse, elle me dit alors qu'elle a effectivement oublier de nous mettre au courant de cette information et prend pour défense que pour dans sa tête le dossier étant pressé en rapport au groupe Launay, chez qui on avait signé le terrain qui commençait vraiment à s'impatienter.

Je lui dit donc répondu que dans tout les cas elle aurait du nous informé et que c'était a nous de voir avec le groupe Launay pour les faire patienter si nécessaire. Et elle me répond tout simplement que j'ai raison, qu'elle a fait une erreur et qu'elle en ai désole.

Elle nous dit donc a la fin du rendez vous qu'elle va donc en informer son directeur quitte a refaire passer le dossier devant la commission .

Elle me rappelle le lendemain , me disant clairement qu'elle ne pourra rien faire. Nous sommes tellement déçu, on lui faisant confiance et elle nous a fait perdre plus 31000€ a TPZ, alors que nous avons des revenus modestes .

Ma question est la suivante, quelle démarche puis je effectuer? Je ne peux en rester la alors qu'elle m'as fait rapatrié mes comptes, ce de ma fille, et qu'en plus on a pris chez eux l'assurance habitation et une assurance vie.

Merci d'avance